



N° de résolution
ou annotation



Une séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 6^e jour du mois de mai de l'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE** à 19 h.

Sont présents :

| | | |
|------------------|-------------|------------|
| Vinciane Peeters | Mairesse | |
| Marco Legault | Conseiller | siège no 1 |
| Pierre Piché | Conseiller | siège no 2 |
| Elaine Thivierge | Conseillère | siège no 3 |
| Pierre Lemay | Conseiller | siège no 4 |
| Alain Déry | Conseiller | siège no 6 |

Est absent :

| | | |
|---------------------|------------|------------|
| Charles Chateauvert | Conseiller | siège no 5 |
|---------------------|------------|------------|

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Vinciane Peeters.

Assiste également à la séance, la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La séance du conseil se déroule en visioconférence en direct et en personne à l'hôtel de ville avec une période de question ouverte aux citoyens.

Il y avait 8 citoyens dans l'assistance virtuelle et en personne.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Mme Vinciane Peeters, Mairesse, déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19h00.

2024-05-5102

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2. Adoption de l'ordre du jour

2024-05-5103

IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté tout en ajoutant le point 13.1 **Octroi de contrat** – Banque d'heure Urbatek inspection municipale 2024

1. Ouverture de la séance ordinaire



N° de résolution
ou annotation

Technopub | 819 563-5932

2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 1^{er} avril 2024
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2024
4. Comités
 - 4.1. **Comité sur les communications** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu
 - 4.2. **Comité ressources humaines** – M. Pierre Lemay donne le compte rendu
 - 4.3. **Comité sécurité publique** – M. Pierre Piché donne le compte rendu
5. Loisirs – Culture – Communautaire
 - 5.1. **Comité culturel** – M. Alain Déry donne le compte rendu
 - 5.2. **Comité développement communautaire** – M. Pierre Lemay donne le compte rendu
 - 5.3. **Demande de subvention** – Programme d'accompagnement du Conseil sport loisirs de l'Estrie (CSLE)
6. Environnement
 - 6.1. **CCE** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu
 - 6.2. **Avis de motion** – Règlement 2024-438 modifiant le règlement numéro 2022-411 concernant un programme d'aide au remplacement des installations septiques et des règles s'y rapportant
 - 6.3. **Autorisation de signature** – Entente financière entre Éco Entreprises Québec et la municipalité de Bolton-Est
7. Urbanisme et développement
 - 7.1. **CCU** – Aucun comité
 - 7.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 7.3. **Demande d'achat du lot 5 002 087**
 - 7.4. **Nomination d'un substitut d'un élu** – Comité consultatif en urbanisme (CCU)
 - 7.5. **Octroi de contrat** – Animation de rencontres de consultation publique en amont de la révision du plan d'urbanisme et de ses règlements
8. Rapport financier
 - 8.1. **Comptes payés**
 - 8.2. **Comptes à payer**
9. Rapport de la mairesse
 - 9.1. **Communication avec les citoyens**
10. Rapport de la MRC Memphrémagog
 - 10.1. **Rencontre mensuelle**
11. Infrastructures et voirie
 - 11.1. **Comité d'infrastructure et de voirie** – M. Marco Legault donne le compte rendu



N° de résolution
ou annotation

Technopub | 819 563-5932

- 11.2. **Octroi de contrat** – Offre de services professionnels de surveillance partielle des travaux de structure
- 11.3. **Renouvellement de contrat année d'option 3** – Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal excluant le secteur du Lac-Nick
- 11.4. **Renouvellement de contrat année d'option 3** – Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal - Secteur du Lac-Nick.

- 12. Administration
 - 12.1. Dépôt de la correspondance
 - 12.2. **Nomination de la firme comptable** – Audits des états financiers 2024
 - 12.3. **Nomination d'un représentant de la Municipalité** – Conseil d'administration d'Action Memphré Ouest
 - 12.4. **Octroi de contrat** – Refonte du site Internet et du portail citoyen
 - 12.5. **Demande de dérogation** – Article 12 du Règlement RU-2023-02 relatif au stationnement
 - 12.6. **Ouverture de poste** – Inspecteur en bâtiment et en environnement en partenariat avec la Municipalité de Stanstead
 - 12.7. **Radiation taxes** – Clients

- 13. Varia

- 14. Période de questions

- 15. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 1^{er} avril 2024

2024-05-5104

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2024**

2024-05-5105

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2024 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2024-05-5106

4. Comités

4.1. **Comité sur les communications** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu

4.2. **Comité ressources humaines** – M. Pierre Lemay donne le compte rendu

4.3. **Comité sécurité publique** – M. Pierre Piché donne le compte rendu

5. Loisirs – Culture – Communautaire

5.1. **Comité culturel** – M. Alain Déry donne le compte rendu

5.2. **Comité développement communautaire** – M. Pierre Lemay donne le compte rendu

5.3. **Demande de subvention** – Programme d'accompagnement du Conseil sport loisirs de l'Estrie (CSLE)

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Municipalité d'Eastman à déposer une demande de subvention au programme d'accompagnement du CSLE pour l'embauche d'un accompagnateur d'un enfant de la municipalité de Bolton-Est ayant des besoins particuliers pour le camp de jour 2024 ;

DE rembourser la partie non subventionnée à la Municipalité d'Eastman pour la rémunération, le temps de formation et d'animation de cet employé pour la durée nécessaire au camp de jour 2024.

ADOPTÉE

6. Environnement

6.1. **CCE** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu

6.2. **Avis de motion** – Règlement 2024-438 modifiant le règlement numéro 2022-411 concernant un programme d'aide au remplacement des installations septiques et des règles s'y rapportant

L'AVIS est donné par la conseillère Elaine Thivierge qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2024-438 modifiant le règlement numéro 2022-411 concernant un programme d'aide au remplacement des installations septiques et des règles s'y rapportant.

La loi prévoit que dorénavant, le dépôt du règlement se fait en même temps que l'adoption de l'avis de motion et que la consultation est disponible aux



N° de résolution
ou annotation

Technopub | 819 563-5932

2024-05-5107

citoyens sur le site Internet de la Municipalité de Bolton-Est au <http://boltonest.ca>.

Une copie du Règlement numéro 2024-438 est déposée au conseil.

DÉPOSÉE

6.3. Autorisation de signature – Entente financière entre Éco Entreprises Québec et la municipalité de Bolton-Est

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec a désigné le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (EEQ) comme l'organisme de gestion désignée qui aura la responsabilité de la collecte sélective ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Memphrémagog a été identifiée par Éco Entreprises Québec pour conclure une entente portant sur la collecte et le transport des matières recyclables pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-07-4894 de la municipalité de Bolton-Est donne les compétences à la MRC de Memphrémagog pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Est a la responsabilité de la collecte et le transport des matières recyclables pour l'ensemble de son territoire pour les années 2024 et 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités financières applicables pour le versement de la compensation doivent être prévues par EEQ en conformité avec l'article 20 du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Directrice générale, Mme Mélisa Camiré, soit autorisée à signer l'entente financière 2024-2025 entre Éco Entreprises Québec et la municipalité de Bolton-Est.

ADOPTÉE

7. Urbanisme et développement

7.1. CCU – Aucun comité

7.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment du mois courant.



N° de résolution
ou annotation

2024-05-5108

7.3. Demande de vente d'un terrain municipal – lot 5 002 087

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 002 087 appartient à la Municipalité de Bolton-Est;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 36 rue des Outardes, propriété adjacente du lot 5 002 087, désire acheter ce lot;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE soit autorisée la vente du lot 5 002 087 au propriétaire du 36 rue des Outardes aux conditions suivantes :

1. Le prix de vente du lot 5 002 087 est fixé à 100,00\$;
2. Les frais, honoraires professionnels et toute autre charge afférents à la vente du lot 5 002 087 sont à la charge de l'acheteur ;
3. Les lots 5 002 087, 4 859 643, 4 859 646 et 4 860 904 doivent être remplacés par un (1) seul lot distinct sur les plans officiels du cadastre du Québec.

QUE la Mairesse, Mme Vinciane Peeters et la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, soient autorisées à signer l'acte de vente chez le notaire ainsi que tous les documents nécessaires afin de réaliser la transaction au nom de la Municipalité de Bolton-Est.

ADOPTÉE

7.4. Nomination d'un substitut d'un élu – Comité consultatif en urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), les membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la tenue des séances du comité consultatif d'urbanisme de façon régulière afin de ne pas retarder l'étude de demande par le comité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est formé de deux (2) membres du conseil municipal et de cinq (5) membres issus des résidents de Bolton-Est;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-5109

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Est nomme la mairesse Mme Vinciane Peeters comme membre-substitut pour les sièges #1 et #2 du comité consultatif d'urbanisme en cas d'absence d'un membre de ces sièges;

QUE le présent mandat soit valide pour 2 ans et tant que Mme Vinciane Peeters demeure membre du conseil municipal;

ADOPTÉE

7.5. Octroi de contrat – Animation de rencontres de consultation publique en amont de la révision du plan d'urbanisme et de ses règlements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire informer et consulter sa population en amont de la révision de son plan d'urbanisme et de ses règlements ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 soumissionnaires pour l'animation des rencontres de consultation publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue par l'Institut du Nouveau Monde pour l'animation des rencontres répond aux exigences du chargé de projet ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-5110

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat pour l'animation des rencontres de consultation publique à l'Institut du Nouveau Monde au montant de **8 626,00 \$ exonéré de taxes.**

ADOPTÉE

8. Rapport financier

8.1. Comptes payés

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conformément au règlement numéro 2022-404 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la copie de cette liste a été déposée dans la filière *SharePoint* disponible aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles est de 161 536,15\$ le montant des salaires est de 33 817,24\$ et que le total de ces dépenses du mois s'élève à 195 353,49 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-5111

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution
ou annotation

2024-05-5112

QUE le Conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

8.2. Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 86 532,88 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à payer pour le mois courant dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

9. Rapport de la mairesse

9.1. **Communication avec les citoyens**

La Mairesse, Mme Vinciane Peeters, donne le compte rendu des communications avec les citoyens.

10. Rapport de la MRC Memphrémagog

10.1. **Rencontre mensuelle**

La Mairesse, Mme Vinciane Peeters, donne le compte rendu de la rencontre mensuelle.

11. Infrastructures et voirie

11.1 Comité d'infrastructure et de voirie – M. Marco Legault donne le compte rendu

11.2 Octroi de contrat – Offre de services professionnels de surveillance partielle des travaux de structure

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO) pour la construction d'un chapiteau permanent au parc Terrio ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat à l'entreprise Turco, le plus bas soumissionnaire conforme de l'option (2) : Structure en acier peinte avec fermes en charpente de bois massif apparentes ;



N° de résolution
ou annotation

2024-05-5113

CONSIDÉRANT QU'une partie de contrôle de qualité sera réalisée par l'entreprise Turco ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut assurer la qualité et la conformité des travaux à exécuter ;

CONSIDÉRANT QUE la firme St-Georges Civil et Structure est en charge de la conception de projet ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat gré à gré à St-Georges Civil et Structure pour la surveillance partielle en structure au montant de **7900,00 \$ avant taxes.**

ADOPTÉE

11.3 Renouvellement de contrat année d'option 3 – Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal excluant le secteur du Lac-Nick

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le service de déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal excluant le secteur du Lac-Nick avec les Excavations Guy Éthier inc. vient à échéance au printemps 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité de renouveler le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la 3^e année d'option (2024-2025), le coût de l'entretien hivernal par kilomètre a été établi au bordereau de prix – saison en option ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-5114

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le renouvellement du contrat pour le déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal excluant le secteur du Lac-Nick avec les Excavations Guy Éthier inc. pour la saison 2024-2025 au coût de **5 600,00\$** par kilomètre pour 30,335 km excluant les taxes soit une augmentation de 3,7 % par rapport à l'an dernier.

ADOPTÉE

11.4 Renouvellement de contrat année d'option 3 – Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal - Secteur du Lac-Nick.



N° de résolution
ou annotation

2024-05-5115

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le service de déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal du secteur du Lac-Nick avec les entreprises Aljer inc. vient à échéance au printemps 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité de renouveler le contrat;

CONSIDÉRANT QUE la 3^e année d'option (2024-2025), le coût de l'entretien hivernal par kilomètre a été établi au bordereau de prix – saison en option;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le renouvellement du contrat pour le déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal du secteur du Lac-Nick avec les entreprises Aljer pour la saison 2024 -2025 au coût de **13 500,00 \$** par kilomètre pour 21,32 km excluant les taxes.

ADOPTÉE

12. Administration

12.1. Dépôt de la correspondance

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

DÉPOSÉE

12.2. **Nomination de la firme comptable** – Audits des états financiers 2024

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de nommer les auditeurs pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services transmise le 12 avril 2024, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton à la municipalité, aux fins d'effectuer l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise les services de cette firme depuis plusieurs années et qu'elle s'en montre satisfaite;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-5116

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution
ou annotation

DE mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en respect de la soumission reçue le 12 avril 2024, pour effectuer l'audit des états financiers 2024 au montant de **16 255,00\$** avant taxes soit une augmentation de 5% par rapport à l'an dernier.

ADOPTÉE

12.3. Nomination d'un représentant de la Municipalité – Conseil d'administration d'Action Memphré Ouest

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire désigner un(e) représentant(e) au conseil d'administration d'Action Memphré-Ouest pour favoriser une bonne collaboration avec cet organisme.

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-5117

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal désigne Madame Vinciane Peeters comme représentante de la Municipalité au conseil d'administration d'Action Memphré-Ouest.

ADOPTÉE

12.4. Octroi de contrat – Refonte du site Internet et du portail citoyen

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire une refonte complète de son site Internet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire intégrer un portail citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la refonte de son site Internet et du portail citoyen;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-5118

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat pour la refonte du site Internet et du portail citoyen à la compagnie Blanko au montant énuméré comme suit :

- Refonte du site Internet : **16 480,00 \$** avant taxes;
 - 2024 : 10 000 \$
 - 2025 : 6 480 \$
- Portail citoyen : **4 000,00\$** avant taxes en 2025;

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

**12.5. Demande de dérogation – Article 12 du Règlement RU-2023-02
relatif au stationnement**

*Le conseiller, M. Alain Déry dénonce ses intérêts et ne participe pas au
résultat de la décision.*

*Le conseiller, M. Marco Legault dénonce ses intérêts et ne participe pas au
résultat de la décision.*

CONSIDÉRANT QUE le festival folks and blues en collaboration avec la
Municipalité d’Austin aura lieu du 25 au 27 juillet au parc Terrio ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en stationnement au parc Terrio sont
inférieurs à l’achalandage projeté par le comité organisateur du festival ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont demandés au conseil une
permission de stationnement aux abords de la rue Terrio lors de la journée
de clôture du festival le 27 juillet prochain ;

CONSIDÉRANT QUE l’article 12 du règlement RU-2023-02 relatif au
stationnement permet au conseil d’autoriser le stationnement sous certaine
condition ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-05-5119 IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le stationnement aux abords de la rue Terrio de façon
exceptionnelle le dimanche 27 juillet prochain.

QUE la Municipalité met également à la disposition le stationnement de
l’hôtel de ville ainsi que celui du parc Duranceau ;

QUE les citoyens à proximité du parc seront avisés par courrier.

ADOPTÉE

**12.6. Ouverture de poste – Inspecteur en bâtiment et en environnement
en partenariat avec la Municipalité de Stanstead**

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de pourvoir le poste d’inspecteur en
bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l’inspecteur sera partagé avec la Municipalité de
Stanstead ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-05-5120 IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**



N° de résolution
ou annotation

QUE le Conseil ouvre le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement en partenariat avec la Municipalité de Stanstead ;

QUE la Municipalité affiche les offres d'emplois afin de pourvoir ledit poste.

ADOPTÉE

12.7. Radiation taxes – Clients

CONSIDÉRANT QU'après étude de la liste détaillée des comptes de taxes à recevoir pour 2023 ainsi que les années antérieures, il est nécessaire de radier les taxes énumérées ici-bas ;

2024-05-5121

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la radiation des comptes de taxes suivants appartenant à la municipalité:

| CLIENTS | MONTANT |
|----------------|----------------|
| 454 | 2630,31 \$ |
| 880 | 488,26 \$ |
| 4250 | 2,26 \$ |
| 655 | 1,78 \$ |
| 3612 | 1,78 \$ |

ADOPTÉE

13. Varia

13.1. Octroi de contrat – Banque d'heure Urbatek inspection municipale 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Est désire avoir un service de soutien en inspection municipale selon les besoins de mentorat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Est à reçu l'offre de service 2024-46, d'Urbatek, pour un service de soutien à l'inspection municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-5122

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte l'offre de service de soutien d'inspection municipale à Urbatek, pour la prise en charge de dossier relatif à l'inspection municipale en bâtiment pour l'année 2024.



N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

14. Période de questions

La période de questions en visioconférence et en personne débute à 20h12 et se termine à 20h23.

Les sujets discutés sont :

- Le sentier Nadeau ;
- Le programme d'aide aux installations septiques ;
- La consultation publique sur la sablière ;
- Le parc Duranceau ;
- La liste des permis émis ;
- La rue Pinard

15. Levée de la séance

2024-05-5123

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.
Il est 20h23.

Vinciane Peeters
Mairesse

Mélisa Camiré
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Vinciane Peeters, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.